

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8248/Add.6
3 décembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES FAITS RECENTS CONCERNANT
CHYPRE

Additif

Le 3 décembre 1967, j'ai adressé au Président de Chypre et aux premiers ministres de Grèce et de Turquie un troisième appel formulé en ces termes :

J'ai l'honneur de m'adresser à nouveau à vous au sujet de Chypre. Vous vous souviendrez que, dans un effort pour éviter la guerre, j'ai adressé les 22 et 24 novembre des appels pressants aux Gouvernements chypriote, grec et turc. En rappelant l'objet de ces appels que je renouvelle, je tiens à dire que j'ai apprécié l'attitude des trois gouvernements qui, de façon générale, ont répondu favorablement à ces appels et ont évité de recourir à la force. Mon représentant personnel, qui est arrivé dans la région le 23 novembre et est rentré depuis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, m'a tenu au courant des entretiens qu'il avait eus avec les parties et du développement des différentes discussions et des événements qui ont eu lieu.

En outre, depuis que ces appels ont été lancés, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité le 25 novembre un texte exprimant son accord dans lequel il notait avec satisfaction les efforts que j'ai déployés pour éviter la guerre à Chypre, demandait aux parties de faire preuve de la plus grande modération et de la plus grande circonspection et d'adopter une autre ligne de conduite dans l'intérêt de la paix afin de permettre un règlement permanent conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964.

Je sais évidemment qu'à la suite de mes appels les parties ont participé à des consultations et à des discussions qui, d'après les rapports qui me sont parvenus, permettent d'espérer que l'on pourra résoudre au moins la crise actuelle. Cette perspective m'encourage à lancer ce nouvel appel aux parties afin qu'elles prennent des mesures rapides et positives pour sauvegarder la paix. Je m'adresse particulièrement aux Gouvernements grec et turc pour leur demander de prendre

immédiatement des mesures en vue de mettre fin à la menace que chacun de ces pays fait peser sur la sécurité de l'autre aussi bien que sur la sécurité de Chypre et d'abord, pour répondre à mon deuxième appel en date du 24 novembre, de retirer rapidement celles de leurs troupes qui se trouvent à Chypre en sus du contingent autorisé.

En ce qui concerne le rôle qu'il peut paraître souhaitable que la Force des Nations Unies à Chypre joue à l'avenir, il me semble qu'il conviendrait, sous réserve que le Conseil de sécurité prenne les décisions nécessaires, d'élargir le mandat de la Force, de manière à lui confier des fonctions plus étendues en ce qui concerne le maintien du calme et de la paix à Chypre, y compris le contrôle du désarmement et la mise au point d'arrangements pratiques visant à sauvegarder la sécurité intérieure, ce qui englobe la sécurité de toute la population chypriote. Bien entendu, les parties pourront, si elles le désirent, avoir recours à mes bons offices pour régler ces questions.

J'ai le ferme espoir que des mesures du genre de celles que j'ai mentionnées dissiperont la menace de guerre qui plane sur Chypre et vous vaudront ainsi la gratitude d'un monde anxieux.

Veuillez agréer les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général
de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) U THANT

2. On se rappellera que le 22 novembre 1967 j'ai adressé aux Gouvernements de Chypre, de la Grèce et de la Turquie un appel dont le texte a été communiqué au Conseil de sécurité dans le document S/8248/Add.3. Le texte de mon deuxième appel en date du 24 novembre a été communiqué au Conseil de sécurité dans le document S/8248/Add.5.

3. Le Gouvernement grec a répondu à mon appel du 22 novembre par une lettre datée du 24 novembre et libellée comme suit :

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-après la réponse du Premier Ministre de Grèce, M. Constantin Kollias, au message que vous lui avez adressé le 22 novembre 1967 :

"Votre message montre avec quel sens profond de vos responsabilités vous exercez vos importantes fonctions. Mon gouvernement et moi-même apprécions beaucoup cette nouvelle manifestation de vos efforts inlassables pour sauvegarder la paix.

Vous savez certainement que mon gouvernement a toujours fait tout son possible, et en particulier depuis le début de la crise actuelle, pour provoquer une détente dans l'île. Il a usé de toute son influence pour rétablir promptement une situation normale dans la région d'Ayios Theodoros-Kophinou. Il s'est abstenu de faire aucune déclaration menaçante ou provocatrice. Il a recommandé à la presse grecque d'éviter tout rapport alarmant et tout commentaire injurieux. Il a même été jusqu'à éviter de prendre certaines mesures défensives qui auraient pu être interprétées par l'autre partie comme une provocation. Et par-dessus tout, il a proclamé inlassablement que la Grèce, fidèle à la lettre et à l'esprit de la Charte, désire que tous les différends soient réglés par des moyens pacifiques.

Nous regrettons que telle n'ait pas été l'attitude du Gouvernement turc, qui, par ses paroles et ses actes, non seulement menace de recourir à la force, mais prend effectivement des mesures de caractère militaire ou autre en vue d'une agression.

Nous nous félicitons de l'initiative que vous avez prise d'envoyer un représentant personnel de rang élevé auquel nous exposerons plus avant notre point de vue. Nous vous prions instamment de poursuivre activement vos efforts pour le maintien de la paix, en quoi vous aurez notre entière coopération."

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la
Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Dimitri S. Bitsios

4. A la suite de mon deuxième appel du 24 novembre, j'ai reçu des Gouvernements de Chypre, de la Grèce et de la Turquie les réponses dont le texte figure ci-après; la réponse provisoire du Gouvernement turc a été donnée verbalement :

a) Lettre datée du 27 novembre, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Chypre :

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir le message suivant de Sa Béatitude l'Archevêque Makarios, président de la République de Chypre :

"J'ai l'honneur de me référer à l'appel que vous m'avez adressé le 24 novembre 1967 au sujet de la situation critique en ce qui concerne Chypre. Nous nous félicitons de cet appel, que nous considérons des plus constructifs, et vous pouvez avoir l'assurance que nous faisons tout pour maintenir la paix. A cet égard, nous accueillons également avec satisfaction votre offre personnelle d'assistance aux trois gouvernements intéressés.

L'appel que vous avez lancé pour que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre soient respectées et qu'aucune intervention militaire dans les affaires de la République n'ait lieu est de la plus haute importance car là réellement est le fond du problème. Il est absolument indispensable à nos yeux que des assurances internationales effectives soient données à tous ces égards.

Nous apprécions également beaucoup l'initiative que vous avez prise de demander à M. Jose Rolz-Bennett de se rendre d'urgence à Ankara, Athènes et Nicosie, comme représentant personnel de Votre Excellence, afin de faire part aux gouvernements intéressés de votre vive inquiétude et de la préoccupation que vous cause la détérioration de la situation, et de leur fournir toute l'assistance qu'il pourrait pour éviter la guerre.

Je tiens à vous remercier, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, des efforts inlassables que vous faites pour sauvegarder la paix et créer un climat pacifique, condition préalable et tout à fait indispensable au succès des efforts visant à résoudre le problème de Chypre.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération et de ma très grande estime.

Le Président de la République de Chypre
Archevêque Makarios"

Nicosie, le 27 novembre 1967

/...

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Zénon ROSSIDES

b) Lettre datée du 27 novembre, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Grèce :

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-après la réponse du Premier Ministre de Grèce, M. Constantin Kollias, au message que vous lui avez adressé le 24 novembre 1967 :

"J'ai reçu votre message du 24 novembre 1967 et je vous remercie de nouveau, au nom du Gouvernement grec, de vous préoccuper de la situation et d'avoir chargé M. Rolz-Bennett de mission. Le Gouvernement grec est disposé à accepter vos suggestions et à approuver entièrement votre message. Il doit cependant appeler votre attention, de la manière la plus sérieuse, sur le fait qu'il est essentiel que le Gouvernement turc donne formellement l'assurance qu'il s'abstiendra de recourir à la force ou à la menace de la force, qu'il respectera la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, et qu'il s'abstiendra de toute intervention militaire dans les affaires de la République. En outre, si les forces non chypriotes doivent être retirées de l'île, il faut que ce retrait s'accompagne d'un rappel des mesures de mobilisation prises par le Gouvernement turc et dirigées à la fois contre la Grèce et contre Chypre. Nous convenons également avec vous que le but à atteindre doit être le retrait complet de Chypre, en fin de compte, des forces non chypriotes autres que les forces des Nations Unies et que de nouveaux efforts doivent être faits à cette fin.

En acceptant vos suggestions, le Gouvernement grec apporte une contribution réelle à la paix, tout comme le Gouvernement chypriote en répondant favorablement à votre message. Mais vous savez que l'acceptation et la mise en oeuvre unilatérales de vos suggestions créeraient les plus graves dangers non seulement pour Chypre, mais pour la paix en général. Il n'y a en effet pour le moment aucune assurance que les menaces à la paix émanant de la Turquie ne seront pas renouvelées, ni que la Turquie renoncera à employer la force pour atteindre ses objectifs.

La grave responsabilité qu'assume l'Organisation des Nations Unies est par conséquent évidente si l'action de la Grèce et de Chypre tendant à sauvegarder la paix ne trouve pas son pendant chez l'autre partie."

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Dimitri S. Bitsios

c) Teneur de la communication verbale faite au Secrétaire général par le représentant permanent de la Turquie le 28 novembre :

Nous tenons l'appel du Secrétaire général pour un moyen de tenir ouverte une voie pacifique vers le résultat recherché.

Pour répondre à l'esprit de l'appel du Secrétaire général, nous avons eu des conversations franches avec M. Rolz-Bennett et M. Cyrus Vance à qui nous avons expliqué notre politique et nos intentions pacifiques. Nous croyons ainsi avoir prouvé par des actes l'importance que nous attachons à l'appel du Secrétaire général et avons répondu de cette manière à son appel.

Nous espérons que la visite de M. Cyrus Vance à Ankara et à Athènes permettra d'atteindre l'objectif pacifique que nous recherchons. Bien entendu, les résultats obtenus seront portés à la connaissance du Secrétaire général.

A notre avis, le meilleur moyen de répondre à l'appel du Secrétaire général serait, pour la partie à laquelle cet appel est principalement adressé, la Grèce, d'agir avec compréhension et d'adopter sans retard une attitude constructive. Il n'y a plus de temps à perdre. Nous espérons par conséquent que des résultats seront obtenus dans les délais les plus brefs.

Dès que la situation sera encore éclaircie, nous nous mettrons de nouveau en rapport avec le Secrétaire général.

